



## **VOYAGE DE L'ENFANT NON ACCOMPAGNÉ DES PARENTS**

**Enfant** : passager âgé entre 2 et 11 ans (inclus)

**Attribution d'un siège et franchise bagage**: Les enfants bénéficient des mêmes avantages que le passager adulte.

### **Documents de voyage**

#### **✓ Enfant mineur, ressortissant français qui voyage en Métropole ou en Europe**

=> être en possession d'un passeport nominatif

=> ou, être en possession d'une carte nationale d'identité en cours de validité avec photo

=> Si l'enfant voyage accompagné par un seul de ses parents, l'enfant doit également être en possession d'une pièce officielle prouvant le lien de parenté si le nom de l'enfant est différent de celui du parent qui l'accompagne.

#### **✓ L'enfant mineur, ressortissant français, qui voyage à l'étranger (hors UE) sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :**

=> Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr))

=> Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport

=> Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Pour plus de renseignement rendez vous sur notre site [www.air-austral.com](http://www.air-austral.com)